

Déclaration de Rokia Traoré, 27 septembre 2020

(english version below the french)

Mes chers collaborateurs européens,

Vous êtes nombreux à avoir, plus ou moins, entendu parler des désagréables et perturbants événements me concernant.

Certains parmi vous demandent à comprendre ce qui se passe, d'autres croient comprendre et partent du principe que je n'aurais pas respecté une décision de justice belge, européenne, donc un mandat d'arrêt européen a été émis à mon encontre...

Tout d'abord je tiens à rendre clair que, à mon âge et conformément à l'éducation que j'ai reçu je pense qu'il est important de respecter les règles établies en général. J'ai respecté la justice.

Cependant ma justice est la justice malienne. Je suis malienne de double nationalité française et j'ai fait le choix de vivre au Mali avec mes enfants. J'ai respecté le système de justice auquel je dois me soumettre. J'ai respecté la décision de la justice malienne qui a légitimement traité ma demande de garde de ma fille et a pris une décision.

Pour quelle raison est-ce que la justice belge n'a pas respecté le fait qu'elle ne peut, en droit de la famille, juger une affaire concernant une enfant malienne-belge qui ne vit pas en Belgique, mais au Mali avec sa mère malienne ?

Pour quelle raison est-ce que cette attitude de la part d'un système de justice européen serait tolérable lorsqu'elle a pour conséquence la violation des droits de la femme et de l'enfant ?

Désormais, apaisée après de violentes blessures morales et physiques suite à la persécution subie, je viens vers vous afin de vous informer de ce qui m'arrive d'un point de vue juridique en Europe, qui m'amène à mener à distance ma carrière dans les pays européens et à collaborer différemment avec vous.

Ma démarche à travers cette lettre a pour but de vous informer que ce qui m'est arrivé comme injustice n'aurait pu être possible si les valeurs d'égalité et de liberté qui nous sont chères à tous dans le secteur culturel et artistique étaient réelles et bien implantées dans nos sociétés.

En matière de droit et de justice il y a des règles à respecter par tous les pays du monde, qu'ils soient d'Afrique ou d'Europe, et pour tous les citoyens du monde, hommes et femmes, noirs, ou blancs, africains, ou européens. La violation de ces règles ne peut être plus ou moins tolérée selon qu'il s'agisse d'un système de justice européen, ou africain.

Si un pays d'Afrique émettait un mandat d'arrêt africain à l'encontre d'une mère artiste européenne lui faisant un chantage à sa carrière professionnelle, sur la base d'une décision de justice abusive, l'Europe entière serait choquée.

Si, suite à une décision de justice abusive, l'Europe peut ainsi agir avec moi, après toutes les preuves qui ont été fournies de ma résidence au Mali avec mes enfants et pas en Belgique, si je peux être emprisonnée à Fleury Mérogis pendant quinze jours dans le but d'être extradée en Belgique pour aller en prison pour cinq ans, alors ma vie, celle de mes enfants n'ont aucune valeur. Pour les systèmes de justice belge et français, je ne suis rien en Europe face à l'intérêt d'un belge.

S'il est vrai que nous sommes égaux et que nos pays le sont dans leur souveraineté, la Belgique n'a pas le droit de s'approprier la compétence juridictionnelle pour juger une affaire concernant la

garde d'un enfant qui est métisse de nationalité malienne et belge et qui vit au Mali. Si le citoyen belge avait réellement été empêché de voir son enfant vivant au Mali, c'est auprès de la justice malienne qu'il fallait porter plainte. Pas à Bruxelles où ni lui-même, ni moi, ni l'enfant en question ne vivons.

La justice belge n'ayant pas une compétence juridictionnelle universelle en droit de la famille, elle ne peut traiter un dossier judiciaire dans lequel le plaignant de nationalité belge habite et travaille en France, la personne accusée est malienne et française (moi) et habite au Mali en Afrique, l'enfant au centre du conflit avait quatre ans, elle est de nationalité malienne et belge et elle habite au Mali depuis l'âge de quatre mois avec moi.

Quatre fois j'ai été arrêtée en France en sortie d'avion à Roissy CDG par quatre à six agents de police armés, quatre fois j'ai été mise en garde-à-vue, menottée, escortée en voiture de police avec sirènes.

J'ai été mise en garde-à-vue lorsque je me suis présentée à Bruxelles pour répondre au mandat d'arrêt du juge d'instruction Belge qui aurait aussi pu simplement m'adresser une convocation, mais cette procédure moins extrémiste n'était certainement pas suffisamment humiliante et impressionnante à son goût.

À Bruxelles, en garde-à-vue pour la troisième fois pour des raisons extrêmement injustes et incompréhensibles, j'ai craqué, j'ai piqué une crise de tétanie. Ils m'ont menée en hôpital, lorsque je suis revenue à moi j'étais menottée dans mon lit d'hôpital et dans ma chambre il y avait trois agents armés qui me surveillaient.

Le lendemain, épuisée, dans l'après-midi je suis passée devant le juge d'instruction qui m'a menacée de détruire ma carrière européenne, m'emprisonner si je remettais les pieds en Europe sans ma fille. Il m'a dit tout le pouvoir qu'il a par le mandat d'arrêt européen. Mais si je livrais ma fille à la Belgique, il avait le pouvoir de lever ce mandat d'arrêt européen.

Je lui ai parlé de la décision de justice malienne qui m'accorde la garde de ma fille, puisque nous vivons au Mali depuis les quatre mois de l'enfant. Il m'a répondu qu'il n'en avait rien à faire de la justice malienne, lui, il doit faire appliquer la décision de justice belge et cela par tous les moyens. En un peu plus d'un an j'ai été propulsée en enfer. J'ai eu peur, j'ai paniqué, j'ai hurlé de désespoir. Puis petit à petit je m'adapte à présent. Tout doucement je me reconstruis des repères en matière de respect, de droit et d'égalité.

J'ai choisi de ne pas vous déranger avec une lettre plus longue, il y a donc plusieurs autres violations de droits dont j'ai été victime et que je n'explique pas ici.

Dans des conditions où, en droit de la famille, un tribunal contourne les règles et abuse de tout son pouvoir, je ne peux que penser au bien de mes enfants avant tout :

1- protéger ma fille en veillant à ce qu'elle soit correctement traitée ;

2- faire en sorte que mes deux enfants ne soient pas séparés ;

3- leur garantir une vie stable dans leur environnement habituel.

J'ai décidé de protéger mes enfants en ne cédant pas au chantage du mandat d'arrêt européen. Un système de justice ne devrait pas prendre en otage la carrière d'une femme contre son enfant dans une affaire en droit de la famille.

Je suis une femme travailleuse, je suis une mère dont la responsabilité et le sérieux sont prouvés par le fait même que je suis seule en charge de mes deux enfants pour lesquels aucun des pères ne paie ni pension alimentaire, ni autre type de participation aux frais d'éducation et d'organisation

de vie des enfants. Je travaille et m'occupe seule de mes enfants depuis des années et ils vont bien.

En tant que femme, même noire et africaine, j'ai des droits. Ma fille a des droits.

La compétence juridictionnelle de la justice belge n'est pas illimitée dans l'espace mondial. Je me suis ruinée en frais d'avocat et j'ai pris en charge des billets d'avion pour me rendre à des audiences de justice à des milliers de kilomètres de chez moi. Mais tout ce que j'ai ressenti de la part de la justice belge est du mépris pour les vies de mes enfants au Mali, de la misogynie et une volonté de dénigrement à mon égard.

Certains de mes avocats belges ont eu des comportements scandaleux. J'ai changé d'avocat trois fois.

J'ai décidé de prendre mon destin et celui de ma fille en main : j'ai refusé de livrer mon enfant à la Belgique.

À ce jour, chaque pays européen où j'entrerais m'arrêterait et déciderait si elle m'extrade ou pas en Belgique.

Si ce mandat d'arrêt européen était levé finalement un jour, il me resterait le dur travail psychologique de retrouver l'envie de me rendre en Europe après tout le traumatisme, le mépris, le dénigrement, la violence que j'y ai subi injustement de la part de la justice européenne.

Lorsque j'entends dire à mon sujet « Elle n'a pas respecté une décision de justice », je me demande dans quel monde nous sommes. Il semble apparaître normal à tant de personnes qu'un pays européen sans contexte de divorce ou autre forme de séparation justifiée, décide de retirer un enfant d'une mère avec qui elle vit en Afrique depuis sa naissance !

- Pourquoi serait-ce normal ?

- Un pays Africain pourrait en faire autant à l'égard d'une européenne?

- Les pays d'Europe auraient des systèmes de justice qui ont le droit d'improviser des arguments juridiques, user de leur pouvoir et de déductions sans enquêtes pour détruire la vie d'une femme en l'accusant de tout et n'importe quoi sans autre preuve que des témoignages de vingt-quatre amis du plaignant ?

- Pourquoi faut-il qu'il y ait mort ou vie détruite de personnes de race noire pour qu'il soit enfin admis qu'il y a eu injustice ?

- Pourquoi est-ce qu'il a fallu tant de noirs assassinés dans le monde pour que « Black lives matter » enfin et que l'on commence à dénoncer ce dont la communauté noire souffre et se plaint depuis des décennies?

- Pourquoi est-ce que c'est à soixante-dix ans passés que des femmes métisses congolaises ont enfin été entendues dans leur quête de justice après avoir été séparées de leurs familles qu'elles auraient préféré connaître ?

- Pour quelle raison aurait-il fallu que j'accepte une décision de justice belge, moi, malienne, résidant au Mali avec ma fille et mon fils maliens, que je retire ma fille de son école, la sépare de son frère, l'enlève de l'environnement qu'elle connaît depuis sa naissance pour la livrer à la Belgique ?

Pendant un temps dont j'ignore la durée, tant que demeurera ce chantage par le mandat d'arrêt européen, j'irai faire de la scène ailleurs dans le monde quand je serai psychologiquement rétablie, je voyagerai en Afrique. Mais en Europe, je vous enverrai mon travail à travers d'autres

artistes et en image, en son, par des romans.

Mon travail artistique est ma pensée, j'ai été méprisée, dénigrée, emprisonnée, mais ma pensée en tant que femme, mère et artiste est restée vivace et libre.

De différentes façons plus fortes que la présence physique, je reste avec vous.

Bien cordialement

Rokia Traoré

--- CONTEXTE ET CHRONOLOGIE DES FAITS ---

En avril 2019, lorsque mon ex-compagnon, citoyen belge quitte Marseille où il habite et travaille pour aller porter plainte à Bruxelles pour le non-respect de ses droits de visite et de son autorité parentale :

- 1- Il n'y avait pas, entre nous, de décision de divorce qui aurait fixé des règles à respecter,
- 2- Nous n'avions jamais été mariés,
- 3- Nous n'avions jamais signé de déclaration de vie commune nulle part en Belgique ou ailleurs en Europe,
- 4- Nous n'avions jamais eu le temps de vivre ensemble dans un domicile commun familial, donc nous n'avions jamais fait de déclaration commune de revenus, ni en Belgique, ni dans aucun autre pays en Europe.

Le 1er mai 2019, j'ai reçu une assignation à comparaître par courrier électronique, qui m'avait été adressée depuis la boîte email d'un cabinet d'huissier à Bruxelles. L'assignation m'apprenait une audience le 6 mai 2019 suite à une plainte du père belge de ma fille pour le non-respect de son droit de visite et de son autorité parentale.

J'ai respecté la justice belge, j'ai constitué un avocat en trois jours ouvrés afin de fournir au juge, entre autres preuves, des attestations démontrant le fait que ni moi, ni mon enfant n'habitons en Belgique :

- Certificats de fréquentation de mes enfants fournis par des écoles internationales française et américaine à Bamako.
- Attestations de résidence fournies par les autorités maliennes.
- Attestation de déclaration de revenus en tant que française résidant à Bamako au Mali.
- Décision de justice de mon divorce en France m'accordant, sur la base de ma résidence à Bamako, la garde de mon premier enfant de dix ans l'ainé de ma fille concernée par le dossier judiciaire belge (j'avais été mariée à un français et divorcée avant de connaître le père belge de ma fille).
- Preuve de mon inscription au consulat de France à Bamako comme malienne-française vivant à Bamako
- Preuve qu'il n'y a aucune trace de vie de l'enfant en question ni en crèche, ni en maternelle à

Bruxelles.

Depuis notre rencontre (moi et mon ex-compagnon), nous nous organisions pour vivre au Mali, mon ex-compagnon belge devait nous rejoindre moi et mes deux enfants pour vivre à Bamako. En attendant de pouvoir organiser cela convenablement, chacun de nous était obligé de tenir ses engagements professionnels là où se trouvait sa vie avant de nous rencontrer, mois à Bamako au Mali, lui à Bruxelles, puis à Marseille à partir de 2015.

Finalement au bout de six ans de vie à se rendre visite périodiquement entre l'Afrique et l'Europe dans nos lieux de vie respectifs, nous avons rompu avant d'avoir pu réaliser notre projet commun de vie à Bamako, au Mali.

En face de mon dossier constitué d'attestations et de certificats d'institutions et d'écoles, le plaignant belge a un dossier constitué de vingt-quatre témoignages de personnalités influentes belges et autres amis français et membres de famille, affirmant des mensonges par rapport à ma résidence tantôt à Bruxelles, tantôt à Marseille. Des personnes qui sont, certes, proches du plaignant, mais qui ne me connaissent pas ont affirmé que je suis une mauvaise mère, que je suis une menteuse, que je suis carriériste, que je ne peux m'occuper d'un enfant, que j'ai bien habité en famille en domicile commun à Bruxelles, ou Marseille avec mes enfants et le plaignant belge....

Le tribunal de Bruxelles en droit de la famille s'octroie la compétence juridictionnelle dans cette affaire et la juge au mépris de mes droits et ceux de mes enfants.

Sans surprise, la garde de ma fille qui n'a jamais vécu qu'avec moi et son frère à Bamako m'est retirée par la Belgique pour la confier au citoyen belge vivant en France.

Il m'est ordonné par la justice belge de retirer mon enfant de son école à Bamako, la séparer de son frère ainé, l'enlever de son environnement habituel pour l'amener sur le territoire belge

- Il est accordé au père belge le droit d'inscrire l'enfant à l'école de son choix dans la ville européenne de son choix
- Il m'est demandé de lui payer une pension alimentaire ainsi que 50% de tous les frais scolaires, santé et autres liés à ma fille
- Il m'est accordé un droit de visite à ma fille dans la ville européenne où vit le père, avec retrait par le père de mon passeport et mon permis de conduire pendant le temps que je passerais avec mon enfant sous sa surveillance.
- Le père belge de l'enfant fait la demande et le juge belge lui accorde, de 2500 Euros par jour de compensation du fait de n'avoir pu voir sa fille depuis qu'il a décidé de ne plus venir la voir au Mali, et l'avoir pour les vacances d'été 2019 conformément à ce dont nous étions convenus. Le plafond de ces 2500 € par jour est fixé à 500000 € (cinq- cent-mille Euros)

Renforcé par la décision de la justice belge en droit de la famille lui accordant la garde exclusive de sa fille, le père de l'enfant porte plainte aussitôt, avec constitution de partie civile, pour « non représentation d'enfant ».

La même semaine un mandat d'arrêt européen est émis m'accusant de « enlèvement, séquestration et prise d'otage ». Sans l'existence de preuves d'un enlèvement de l'enfant du territoire belge au moment de la plainte du père en 2019.

Dans la notification de mandat d'arrêt européen, il est indiqué qu'un jugement en droit de la famille en Belgique a donné la garde de l'enfant au citoyen belge à notre séparation, et que je n'ai pas respecté cette décision, que j'ai enlevé l'enfant du territoire belge empêchant le père de jouir de ce que lui octroyait la décision de justice belge : c'est un mensonge.

Je vivais avec mes enfants au Mali depuis les quatre premiers mois de vie de ma fille en 2015 (en

juillet 2015 je rentre à Bamako avec le bébé et son frère ainé après un séjours de six mois à Bruxelles pour permettre au père d'assister à la naissance de sa fille). La décision de justice belge donnant la garde de l'enfant au père belge date d'octobre 2019, suite à une plainte déposée par à Bruxelles en avril 2019.

My dear European collaborators,

Many of you have heard of unpleasant and disturbing events about me.

Some of you expressed their will to understand what is going on, others believe they understand and assume that I haven't respected a Belgian court decision, so a European arrest warrant has been issued against me.

First of all I would like to make it clear that, at my age and in accordance with the education I have received I think it is important to respect the established rules in general. I have not disrespected justice.

However, my justice is Malian justice. I am a Malian with dual French nationality and I have chosen to live in Mali with my children. I have respected the justice system to which I must submit. I respected the decision of the Malian justice which legitimately dealt with my request for custody of my daughter and made a decision.

For what reason did the Belgian justice not respect the fact that it cannot, in family law, judge a case concerning a Malian-Belgian child who does not live in Belgium, but in Mali with her Malian mother?

Why would this attitude by a European justice system be tolerable when its consequences are the violation of the rights of a woman and her child? Now, healing myself after violent moral and physical injuries following the persecution I suffered,

I come to you to inform you of what is happening to me from a legal point of view in Europe, which leads me to pursue my career remotely, far from European countries, and to collaborate with you differently.

My approach through this letter aims to inform you that what happened to me is injustice and could not have been possible if the values of equality and freedom which are dear to us all in the cultural and artistic sector were real and well established in our societies. In matters of law and justice there are rules to be respected by all countries of the world, whether African or European, and for all citizens of the world, men and women, blacks, or whites, African, or European.

The violation of these rules cannot be tolerated in a different way, depending on whether it is a European justice system, or an African one. If an African country had issue an arrest warrant for a European artist mother based on an abusive court ruling and using her professional career to blackmail her, the whole of Europe would have been shocked. If, following an abusive court decision, Europe can act with me in this way, after all the evidence that has been given of my residence in Mali with my children and not in Belgium, if I can be imprisoned in Fleury Mérogis for fifteen days with the aim of being extradited to Belgium to go to prison for five years, then my life and the life of my children have no value.

For the Belgian and French justice systems, I count for nothing in Europe faced with the interests of a Belgian citizen. While it is true that we are equal and that our countries are equal in their sovereignty, Belgium does not have the right to decide of its jurisdictional competence in a case

concerning the custody of a child who is of mixed nationality Malian and Belgian and who lives in Mali.

If the Belgian citizen had really been prevented from seeing his child living in Mali, it was with the Malian justice that he had to file a complaint. Not in Brussels, where neither he nor I nor the child in question live.

Since Belgian justice does not have universal jurisdiction in family law, it cannot process a judicial case in which the complainant of Belgian nationality lives and works in France, the accused person is Malian and French (me) and lives in Mali in Africa, the child at the center of the conflict was four years old, she is of Malian and Belgian nationality and she has lived in Mali since the age of four months, with me.

Four times I have been arrested in France on exiting a plane at Roissy CDG by four to six armed police officers, four times I have been taken into custody, handcuffed, escorted in a police car with sirens.

I was taken into custody when I went to Brussels to respond to the arrest warrant from the Belgian investigating judge who could also have simply sent me a summons, but this less extremist procedure was certainly not humiliating and impressive enough for his liking.

In Brussels, in custody for the third time for extremely unfair and incomprehensible reasons, I broke down, I had a tetany attack. They took me to the hospital, when I woke up I was handcuffed in my bed and there were three armed officers watching me in my room.

The next day, exhausted, in the afternoon I had to see the magistrate who threatened to destroy my European career, imprison me if I set foot in Europe without my daughter. He told me that he had some power with the European arrest warrant. But if I delivered my daughter to Belgium, he could lift this European arrest warrant.

I told him about the Malian court decision granting me custody of my daughter, since we have been living in Mali since the baby was four months old. He replied that he didn't give a damn about the Malian justice, he must enforce the Belgian court decision and that by all means.

In less than a year I was sent to hell. I was scared, I panicked, I screamed in despair. Now, gradually, I adapt. Slowly I am finding new benchmarks in terms of respect, law and equality.

I have chosen not to disturb you with a longer letter, so, there are several other violations of rights I have been victim of that I don't explain here.

In circumstances where, in family law, a court bends the rules and abuses of its power, I can only care of the well-being of my children above everything:

- 1- protect my daughter and ensure that she is treated properly;
- 2- make sure that my two children are not separated;
- 3- guarantee them a stable life in their usual environment.

I have decided to protect my children by not surrender to the blackmail of the European arrest warrant. A justice system should not hold a woman's career hostage against her child in a family law case.

I am a hard-working woman, I am a mother whose responsibility and seriousness are proven by the very fact that I am alone in charge of my two children for whom neither of the European fathers

pays any alimony or any other type of contribution towards the costs education and organization of their lives. I have been working and looking after my children on my own for years and they are doing well.

As a woman, black and African, I have rights. My daughter has rights.

The jurisdictional competence of the Belgian justice is not unlimited in the world space. I spent a fortune on legal fees and plane tickets to attend court hearings set thousands of miles from my home. But all I have received from the Belgian justice system is contempt for the lives of my children in Mali, misogyny and a will to belittle me.

Some of my Belgian lawyers have behaved outrageously. I've had to change lawyers three times.

I decided to take my fate and that of my daughter in hand: I refused to deliver my child to Belgium.

To this day, every European country I enter would stop me and decide whether or not to extradite me to Belgium.

If this European arrest warrant were finally lifted one day, I would still have the hard psychological work to find the desire to go to Europe after all the trauma, contempt, denigration, violence that I suffered unfairly from European justice.

When I hear people say about me, "She broke a court order," I wonder what world we are in. It seems normal to so many people that a European country without the context of divorce or other justified form of separation, decides to remove a child from a mother with whom she has lived in Africa since birth !

- Why would that be normal ?

- Could an African country do the same for a European ?

- The countries of Europe would have justice systems which have the right to improvise legal arguments, using their power and inference without investigation to destroy a woman's life by accusing her of anything and everything without any evidence other than the testimony of twenty-four friends of the plaintiff ?

- Why does it take death or destroyed lives of black people for it to be finally admitted that there has been injustice ?

- Why did it take so many black people murdered in the world for "Black lives to matter" at last and we start to report and condemn on what the black community has suffered and complained about for decades ?

- Why is it that it was at the age of seventy that Congolese mixed-race women were finally heard in their quest for justice after being separated from their families they would have preferred to know?

- For what reason would I have had to accept a Belgian court decision, I, Malian, residing in Mali with my Malian daughter and son, imposing me to withdraw my daughter from her school, separate her from her brother, remove her from the environment that she has known since her birth in order to deliver her to Belgium?

For a time of which I do not know the duration, as long as this blackmail by the European arrest warrant remains, I will perform elsewhere in the world and when I am psychologically healed, I will travel in Africa. But when it comes to Europe, I will send you my work through other artists and in

images, in sound, in novels.

My artistic works are my thoughts, I have been despised, belittled, imprisoned, but my thoughts as a woman, mother and artist have remained vivid and free.

In different ways that are stronger than the physical presence, I stay with you.

Sincerely,

Rokia Traoré

--- BACKGROUND AND CHRONOLOGY OF THE FACTS ---

In April 2019, when my ex-partner, a Belgian citizen, left Marseille where he lived and worked to file a complaint in Brussels for the non-respect of his rights and parental authority:

- 1- There was no divorce decision between us that would have set rules to be followed,
- 2- we had never been married,
- 3- we had never signed a partnership anywhere in Belgium or elsewhere in Europe,
- 4- we had never had the time to live together in a common family home,

therefore we had never made a joint declaration of income, neither in Belgium, nor in any other country in Europe.

On May 1, 2019, I received a subpoena by email, which had been sent to me from the email inbox of a bailiff's office in Brussels. The summons informed me of a hearing on May 6, 2019 following a complaint by my daughter's Belgian father for the non-respect of his rights of access and parental authority.

I respected Belgian justice, I appointed a lawyer in three working days in order to see the judge, with attestations demonstrating the fact that neither I nor my child lived in Belgium:

- Certificates of attendance of my children provided by French and American international schools in Bamako.
- Residence certificates provided by the Malian authorities.
- Certificate of declaration of income as a French resident in Bamako, Mali.
- Court decision of my divorce in France granting me, on the basis of my residence in Bamako, the custody of my first child since he was ten years old, the older brother of my daughter concerned by the Belgian judicial file (I had been married to a French citizen and divorced before meeting the Belgian father of my daughter).
- Proof of my registration at the French consulate in Bamako as a Malian-French living in Bamako
- Proof that there is no trace of the life of the child in question, neither in a crèche nor in a nursery school in Brussels. Since our meeting (me and my ex-partner), we were organizing ourselves to live in Mali, my ex-Belgian partner had to join me and my two children to live in Bamako. While waiting to be able to organize this properly, each of us had to keep professional commitments where we lived before meeting up, for me in Bamako in Mali, for him in Brussels, then in France in

Marseille from 2015.

Finally after six years of visiting each other between Africa and Europe, we broke up before we could get to commit to a common life in Bamako, Mali, as we had planned.

Opposed to my file made up of attestations and certificates from institutions and schools, the Belgian plaintiff has a file made up of twenty-four testimonies from influential Belgian personalities and other French friends and family members, saying lies in relation to my residence sometimes in Brussels, sometimes in Marseille. People who are close to the complainant, but who do not know me have said that I am a bad mother, that I am a liar, that I am a careerist, that I cannot take care of a child, that I have lived with my family in a common home in Brussels or Marseille with my children and the Belgian plaintiff

The Brussels family law court granted itself jurisdiction in this case and judged it in disregard of my rights and those of my children.

Unsurprisingly, they ruled upon the custody of my daughter, who has never lived except with me and her brother in Bamako, and decided she should be taken from me and handed over to a Belgian citizen living in France.

I have been ordered by the Belgian justice to withdraw my child from her school in Bamako, to separate her from her older brother, to remove her from her usual environment to bring her to Belgian territory

- The Belgian father was granted the right to enroll the child in the school of his choice in the European city of his choice
- I was asked to pay him alimony as well as 50% of all school, health and other costs
- I have been granted access to my daughter in the European city where the father lives, with the father withdrawing my passport and driver's license during the time I would spend with my child under his supervision.
- The Belgian father of the child made a request and the Belgian judge granted him 2,500 Euros per day in compensation for not having seen his daughter since he decided not to come to see her in Mali, and have it for the summer vacation 2019 according to what we had agreed. The maximum of these € 2,500 per day is set at € 500,000 (five hundred thousand Euros) Reinforced by the decision of the Belgian family law court granting him sole custody of his daughter, the father of the child immediately lodged a complaint, with a civil action, for "non-representation of a child".

The same week a European arrest warrant was issued accusing me of "kidnapping, forcible confinement and hostage-taking". Without the existence of evidence of an abduction of the child from Belgian territory at the time of the father's complaint in 2019. In the notification of the European arrest warrant, it is indicated that a judgment in family law in Belgium gave custody of the child to the Belgian citizen upon our separation, and that I did not respect this decision, that I removed the child from Belgian territory preventing the father from enjoying what the decision granted him : it's a lie. I have been living with my children in Mali since my daughter was four months old. She was born in Brussels in March 2015 and in July 2015, I returned to Bamako with the baby and his older brother. The Belgian court decision granting custody of the child in Belgium dates from October 2019, following a complaint filed by the father of the child in Brussels in April 2019.